

M. Baldwin: Le compte rendu prouvera que tel est le cas. Le Nouveau parti démocratique qui est, en réalité, un vieux parti, n'a jamais offert d'aide à cet égard. On raconte au sujet de ce dernier une histoire que j'aimerais vous conter. Il s'agit d'un cultivateur qui entre dans un bar du Nord de la Saskatchewan et commande une bouteille de bière. Il la prend, la regarde pendant un moment, l'emporte dans les toilettes et y verse le contenu. Il revient et commande une autre bouteille de bière qu'il pose sur une table. Il ne la boit pas. Il l'emporte dans les toilettes et y verse aussi le contenu. Il répète le jeu quatre ou cinq fois. Le barman lui dit que cela ne le regarde pas, mais qu'il aimerait bien savoir pourquoi il agit de la sorte. Le cultivateur lui répond: c'est bien simple, je suis membre du Nouveau parti démocratique et je cherche à éliminer l'intermédiaire.

Le député de Meadow Lake (M. Nesdoly) a parlé de ballon d'essai. J'en conviens avec lui. Le ministre de la Justice a beau jeu de nier calmement tout ce que nous avons appris aux nouvelles. Je me souviens du jour où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a divulgué sa fameuse politique en matière d'énergie. Il y a eu une fuite de documents secrets à ce moment, il y a environ un mois. Il s'agissait d'un programme indiquant la marche à suivre, où le ministre devait se montrer, comment les journalistes devraient être invités à des réceptions et ainsi de suite. Voilà comment ils s'y prennent.

Lorsque nous apprenons ces choses et comment le gouvernement a l'intention de s'y prendre avec la politique en matière de grains fourragers, que le ministre ne plaide pas l'innocence. C'est une propagande mise en œuvre par lui et ses amis du parti. Je suis d'accord avec le député de Meadow Lake et j'endosse sa déclaration à cet égard.

Je vois que mon temps expire. Il ne m'en reste pas beaucoup pour traiter de la deuxième partie de la proposition. Je désire cependant signaler aux députés la grave situation qui prévaut dans la région de Peace River par suite de la stupidité et de l'inertie du gouvernement à l'égard des provendes. Il y a plusieurs années, la région de Peace River a connu une excellente récolte d'orge. Or, en raison du genre de rumeur que le gouvernement répand, les agriculteurs ont cru que l'orge allait se vendre à un prix très élevé. Aussi se sont-ils empressés d'emprunter la forte somme en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, convaincus qu'ils étaient par les rapports émanant du ministère de l'Agriculture et la situation au ministère de la Justice que le prix qu'ils allaient obtenir justifiait cet emprunt. Évidemment, leurs espoirs ne se sont pas réalisés. Les prix ont baissé et un grand nombre de ces agriculteurs ont dû se débarrasser à perte de leur grain. La région a connu depuis trois récoltes médiocres par suite des intempéries.

Alors que j'assistais à une réunion d'agriculteurs la semaine dernière, l'un de mes amis agriculteurs m'a remis une réclamation émise par Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cette réclamation s'appliquait au solde de \$1,800 que l'agriculteur doit encore sur les \$2,500 qu'il devait au titre des avances obtenues en vertu de cette loi. Il avait déjà remboursé \$700. En raison de ses deux mauvaises récoltes, voici qu'il fait l'objet d'une action en justice. Cette réclamation ornée du Grand Sceau, la voilà. La Commission avait chargé un huissier de la signifier. En raison de la distance à parcourir, il y aura probablement \$150 ou \$200 de frais, sinon plus si la cause va en jugement.

Ce n'est pas tout. J'ai eu l'occasion de téléphoner au shérif du district judiciaire de Peace River et à celui du

Grains fourragers

district judiciaire de Grande Prairie. Près de 400 agriculteurs ont été poursuivis au cours des derniers mois, la plupart en juin, à un moment où on sait bien qu'ils n'ont pas d'argent pour payer leurs dettes et ceci malgré qu'ils aient une bonne campagne agricole en vue. Comme je l'ai dit, ils ont été poursuivis. Ces documents ont été envoyés. Le ministre de la Justice (M. Lang) dit qu'il ne veut pas envoyer la police de ferme en ferme. La Commission canadienne du blé et lui-même envoient des huissiers de ferme en ferme, ce qui entraîne des frais de déplacement élevés, afin de remettre ces documents aux agriculteurs. Je ne fais aucune menace, monsieur l'Orateur, mais je propose que le ministre se mette en rapport avec la Commission canadienne du blé et lui enjoigne de mettre fin aux poursuites dans ces cas; il y en a environ 400 jusqu'ici.

● (2230)

Ce sont de bons agriculteurs. Leurs dettes s'élèvent à \$600,000 au total. Je n'agis pas à titre d'avocat, mais à titre de protecteur du peuple, de député représentant les gens, tout comme les députés qui sont à ma gauche le feraient, j'en suis sûr. D'après mon expérience d'avocat, je dirais que les frais sont de l'ordre de \$75,000 à \$80,000. C'est à mon avis une initiative honteuse et choquante de la part de la Commission du blé. Si le ministre n'est pas au courant, il devrait se renseigner.

M. Lang: Excusez-vous ces gens de ne pas payer leurs dettes?

M. Baldwin: Ce n'est pas une question de ne pas payer leurs dettes. Si le ministre de la Justice pense que l'on doit traiter les agriculteurs honnêtes de cette façon, il est temps qu'il abandonne son poste de ministre et de député.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Ils ont promis qu'ils auraient le grain.

[Français]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je prends la parole ce soir, mais je suis très étonné qu'il s'agisse d'un débat d'urgence, surtout lorsqu'on considère la situation qui a existé en ce qui a trait aux grains de provende presque depuis la création de la Commission canadienne du blé. En étudiant la motion de l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), je constate qu'il s'interroge, s'inquiète et demande au ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) d'exposer au Parlement la nouvelle politique que le gouvernement entend établir quant à la vente et à la situation du prix des grains de provende.

Je dois d'abord féliciter le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de l'excellent travail qui a été fait depuis les deux dernières années. J'ai participé aux séances du comité permanent de l'agriculture depuis mon élection à la Chambre en 1968, et j'ai constaté à quel point, monsieur le président, des efforts ont été accomplis par le personnel de la Commission canadienne du blé en vue de tenter d'aller sensibiliser tous les pays, comme des commerçants qui essaient d'aller accaparer une part du marché, relativement à la commercialisation des grains de l'Ouest. Étant donné les résultats obtenus par ces missions commerciales, j'aurais honte d'être un député de l'opposition et de qualifier le ministre de tous les qualificatifs que l'on a entendus à la Chambre l'an dernier et même cette année. Je me demande si ces députés parlent au nom des producteurs de grains ou représentent les intérêts d'autres personnes.